

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA  
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF  
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N° 07/2025/AONO/C-KHY/CIPM-AI DU 25 FEV 2025/2025 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un forage pastoral à énergie solaire à Boukdoum, Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

Financement : BIP du MINEPIA, Exercice 2025

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du budget du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, le Maire de la Commune de Kar-Hay lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un forage pastoral à énergie solaire à Boukdoum dans l'Arrondissement de Kar-Hay, Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

**2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment les corps d'état prévu dans le cadre du devis quantitatif et estimatif du projet de réalisation d'un forage pastoral à énergie solaire à Boukdoum.

**3. Délais d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est d'un (01) mois.

**4. Allotissement**

Les présents travaux sont constitués en un lot unique.

**5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (20 000 000) francs CFA TTC.

**6. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux de réalisation des forages.

**7. Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Elevage, de pêche et des Industries Animales de l'Exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.

**8. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations) et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de Quatre cent mille (400 000) de francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

**9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

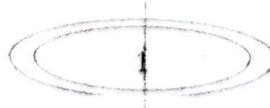
Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Kar-Hay BP : 02 DOUKOULA Tél : 697 18 85 66 dès publication du présent avis et à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Mayo-Danay à Yagoua.

**10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Kar-Hay BP : 02 DOUKOULA Tél : 697 18 85 66 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Quarante-cinq mille (45 000) francs CFA francs CFA, payable à la Recette Municipale contre quittance.

**11. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06)



*copies marquées comme tels, devra parvenir à la Commune de Kar-Hay, au plus tard le 25 MARS 2025 à 14 H et devra porter la mention :*

**"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert  
N°07/2025/AONO/C-KHY/CIPM-AI DU 125 FEV 2025 Pour les travaux de construction d'un  
forage pastoral à énergie solaire à Boukdom, dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-  
Danay, Région de L'Extrême-Nord  
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### **12. Recevabilité des offres**

*Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.*

*Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.*

*Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.*

#### **13. Ouverture des plis**

*L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 25 MARS 2025 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés à la Commune de Kar-Hay sise à la salle de délibération de ladite Commune.*

*Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.*

#### **14. Critères d'évaluation**

##### **14.1 Critères éliminatoires**

*Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.*

*Il s'agit notamment:*

- *Absence de la caution de soumission,*
- *Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée,*

##### **14.2 Critères essentiels**

*Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :*

- *Situation financière ;*
- *Expérience ;*
- *Personnels ;*
- *Matériels.*

#### **15. Attribution**

*Sera attributaire du Marché le Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disant et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, présentant une expérience avérée dans le domaine.*

#### **16. Durée de validité des offres**

*Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.*

Kar-Hay, le 25 FEV 2025  
**Le Maire de la Commune de Kar-Hay**  
*(Autorité Contractante)*



#### **COPIES:**

- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DD/MINMAP-MD/SPM (pour archivage et affichage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)